

L'É AB

69 T I 70

LE SIN

T
H
E



B.M. LAVAL ADULTE



2118143

69962

L'É

T O I

L 69 E

A

B

S

I

N

O

T

⑦〇

E

SOCIÉTÉ DES AMIS D'ALFRED JARRY

L'Ét●ile≈Absinthe

N^{os} 69-70

1996



Société des Amis d'Alfred Jarry

Association Loi 1901

Siège social :
rue du Château
81140 Penne-du-Tarn



Secrétariat :
Paul Edwards
8, rue Dareau
75014 Paris
U

La correspondance concernant
la revue peut parvenir à :
M. Michel Décaudin
60, rue Fécamp
75012 Paris

Phynance annuelle
donnant droit à 4 numéros
de *L'Étoile-Absinthe* : 150 F
À verser par chèque bancaire
ou postal [C.C.P. 2836 31 L Toulouse]
à l'ordre de la Sté des A.A.J.
et à adresser au secrétaire.



L'Étoile-Absinthe est publiée avec le concours
du Centre national du livre

© Société des Amis d'Alfred Jarry, 1996

SOMMAIRE

Félix-Frédéric Hébert au lycée de Moulins, par Vincent Besson.....	7
Spéculations :	
Le bel Octave ; Jarry lecteur de Zola... ou de Macrobe?	29
Πριου à l'origine de la machine à décerveler?	31
Manuscrits, lettres et dédicaces passés en vente	36
Dernières parutions.....	38
Brèves.....	40

Félix-Frédéric Hébert au lycée de Moulins

On pensait bien que tout et le contraire de tout avaient été dits sur les moindres faits et gestes du professeur à la grande gidouille immortalisé par Jarry sous les traits d'Ubu. Qui, des anciens élèves du lycée de Rennes à J.-H. Sainmont, en passant par Ch.Chassé et nombre d'autres distingués jarrystes, n'a pas apporté sa pierre au monument érigé au fil des âges à la gloire décrépite du ridicule fonctionnaire incapable de faire régner dans ses classes ne fût-ce qu'un soupçon de discipline ? Mais depuis longtemps déjà, aucun nouveau scandale n'était venu troubler le repos vannetais de l'homme Hébert ni la pérennité littéraire du personnage Ubu. C'était sans compter sur la bienveillance de la *bête imprévue Clinamen*, qui a récemment permis la découverte, dans un poussiéreux dossier des Archives départementales du Puy-de-Dôme, d'une liasse de huit lettres inédites écrites du 26 février au 15 mars 1880, dont deux de la propre main d'Hébert alors en poste au lycée de Moulins. Osons le dire tout de suite, cet échange épistolaire frénétique se révèle littéralement ... ubuesque avant l'heure, et on se prend à regretter amèrement que Jarry n'en ait jamais eu connaissance : une invraisemblable querelle de voisinage opposant Hébert à un de ses collègues du lycée, querelle qui s'envenima à tel point qu'elle se solda par la mutation pure et simple des deux enseignants. Et on sait vers quelle destinée ce déplacement forcé conduisit tout droit l'un d'eux.

Certes, la présence même de M. Hébert à Moulins en tant que professeur de physique n'a rien d'inédit : elle est déjà rapportée par Pierre LABRACHERIE dans le n°5 des *Organographes du Cymbalum Pataphysicum* consacré au Père Heb, puis par Henri

BORDILLON dans ses *Gestes et opinions d'Alfred Jarry, écrivain*. Mais aucun détail n'y est donné sur les trois années passées par l'inspirateur d'Ubu dans la capitale bourbonnaise entre 1878 et 1881, sa dernière affectation avant le lycée de Rennes et ses célèbres chahuts orchestrés de main de maître par un Jarry effronté à souhait. Bien plus, tout porte à croire que cet épisode reste parfaitement inconnu à Moulins, y compris au sein du prestigieux corps professoral du lycée, qui continue à déambuler en toute innocence sur les pas du plantureux physicien et néglige subséquemment d'invoquer saint Ubu en cas de surchauffe potachique. Il aura donc fallu attendre plus d'un siècle et le secours du *dieu Hasard* cher à Jarry pour donner à Moulins la dimension pataphysique qui fait si cruellement défaut aux petites villes de province et à leurs habitants.

Moulins, parlons-en : quand il y débarqua au début de 1878, Hébert, réactionnaire notoire, découvrit avec bonheur un chef-lieu bourgeois en diable, empesé par son statut administratif et fièrement accroché aux scories de la dynastie des Bourbons. Mais ce qui dut réjouir le plus ce catholique convaincu, c'est le pullulement d'édifices religieux : non content de tous les avantages dus à la présence de l'évêché, qui avait procuré à la cité une pléthore d'églises, de pensionnats et de congrégations, on venait encore d'inaugurer le noviciat des Frères des écoles chrétiennes (les Ignorantins, disait Voltaire), on s'éreintait à figoler le nouveau monastère des visitandines, à bâtir l'église du Sacré-Cœur et à agrandir la collégiale Notre-Dame pour l'ériger en une cathédrale plus digne de la Reine du Ciel. Cette (vaine) effervescence séduisit à coup sûr le nouvel arrivant, qui dut aussi apprendre bien vite — joie suprême ! — que le lycée où il allait avoir l'honneur d'exercer n'était autre que l'ancien monastère de la Visitation, avec son cloître pour tourner en rond et sa chapelle abritant le mausolée garanti marmoréen du duc de Montmorency. Inauguré en 1803, l'établissement, baptisé en 1896 lycée Banville en hommage au célèbre rimailleur local, lequel

d'ailleurs n'avait jamais jugé utile d'y mettre les pieds, est réputé le plus vieux lycée de France. Les Moulinois devront désormais s'habituer à y reconnaître le berceau de la science pataphysique, ce qui n'est pas rien, on en conviendra. La ville offrit également au savant, dès 1879, le loisir de s'adonner à sa dévorante passion pour les éclairs, grêlons et autres tonnerres en boules en lui réservant un siège à la nouvelle Commission départementale de météorologie de l'Allier, comme l'atteste le *Recueil des actes administratifs de l'année 1879* conservé aux Archives municipales de Moulins. Bref, tous les ingrédients semblaient réunis pour qu'Hébert se sentît à Moulins comme une baleine dans l'eau. Mais la *bête imprévue* allait en décider tout autrement.

Abandonnons maintenant les atomes à leurs caprices hasardeux et épluchons par le menu cette savoureuse affaire proto-ubique. La première lettre de la liasse, longue de cinq pages, fut adressée par Hébert au recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, dont dépend le département de l'Allier. N'ayant sans doute trouvé aucun écho favorable en la personne du proviseur, il n'hésita pas un instant à s'en remettre au recteur, court-circuitant sans vergogne l'inspecteur d'Académie. Il s'en expliqua incontinent :

Monsieur le Recteur,

M. Godin, inspecteur d'Académie à Moulins, étant gravement malade et, paraît-il, pour longtemps encore, je me vois forcé d'en appeler directement à vous dans une affaire où votre intervention active est des plus urgentes.

C'est à croire qu'on décervelait à tour de bras au lycée... Désireux cependant de ménager le suspense, M. Hébert retraça une partie de sa carrière, en revenant sur les conditions mouvementées dans lesquelles il avait été affecté au lycée de Moulins deux ans auparavant :

Après avoir résidé pendant neuf ans comme professeur de physique à Limoges, où je n'ai laissé que des amis et la réputation la plus honorable, dans un pays où j'étais fort connu, j'ai été au mois de juillet 1877 nommé inspecteur d'Académie à Draguignan, nomination que j'attendais depuis cinq ans et qui m'est, à mon grand regret, arrivée au moment le plus inopportun. Aussi, victime des circonstances politiques, ai-je été, au commencement de 1878, rappelé comme professeur au lycée de Moulins. C'était dur, mais ma nombreuse famille, cinq jeunes enfants, ne me permettait pas d'hésiter. Je pris possession de ma chaire le 11 mars. Je me logeais alors dans une maison neuve, rue des Tanneries, dont j'occupe les premier et second étages. Le rez-de-chaussée était alors habité par le propriétaire, M. L. Bouchard, aujourd'hui entrepreneur des casernes à Clermont.

Ubu tel qu'en lui-même, et ce n'est que le début. Vantardise, pompe, Hébert réunit ses atouts favoris pour arranger à sa sauce l'épisode limougeaud, qui mérite un détour quand on sait (cf. *Organographes* n°5) quel scandale il avait provoqué. Limogé au sens propre en 1868 pour la «mollesse» dont il avait fait preuve au lycée de Rouen, le professeur s'était notamment illustré un beau jour de novembre 1872 à l'occasion d'une petite mutinerie des lycéens, qui n'avait d'autre motif que quelques bénignes revendications de vie scolaire. La Commune ayant laissé à Limoges des souvenirs particulièrement douloureux, on avait pris ces brouilles pour un regain séditionnel, et le ministre de l'Instruction publique soi-même avait tenu à venir se rendre compte sur place de la situation. Évidemment, la logique eût voulu que tout rentrât rapidement dans l'ordre après cette fausse alerte, n'eût été Hébert, qui avait tout pris au pied de la lettre et était bien décidé à défendre ardemment la patrie en passant à l'attaque. Mais naturellement, sitôt qu'il s'était heurté à la meute des potaches révoltés, une peur panique lui avait fait perdre le peu de sang-froid qui lui restait, et il n'avait rien trouvé de mieux

que d'appeler en renfort le proviseur, le maire, le préfet, le procureur général et l'inspecteur d'Académie, sans oublier bien sûr le général des armées en personne et toute sa joyeuse troupe. Cette garden-party improvisée, pour sympathique qu'elle s'annonçât en présence de tant d'invités de marque, avait pourtant été le cadre d'un très léger quiproquo, qui avait valu au proviseur une mutation surprise dans un trou paumé. Non, franchement, les ados, Hébert n'en pouvait plus. Il ne lui restait qu'une solution : se faire nommer inspecteur d'Académie : plus d'élèves, le bonheur ! Seulement voilà, on lui reprochait un cléricisme exacerbé, qui n'était pas franchement du goût du gouvernement Jules Simon. Heureusement, le brave président Mac-Mahon avait soudain eu la bonne idée de forcer ses ministres à démissionner et de faire valser tous les fonctionnaires, et c'est ainsi que M. Hébert s'était retrouvé inspecteur d'Académie à Draguignan par la grâce de Dieu... une grâce cependant bien éphémère, puisque les élections législatives d'octobre 1877 avaient encore renversé la vapeur, avec pour conséquence la dégradation du pauvre Félix, expédié à Moulins comme simple professeur avec femme et enfants. La maison où il emménagea existe toujours, et vient même d'être dégagée à la faveur du percement du boulevard Chauvat.

Dégoûté au-delà de toute mesure par ce terrible revers de fortune, il ne se montra pas plus brillant à Moulins qu'il ne l'avait été partout ailleurs. Un rapport de l'inspecteur d'Académie, écrit dans les premiers temps du séjour bourbonnais d'Hébert, ne laisse planer aucun doute : « Il ne paraît prendre que difficilement son parti de cette mesure qu'il considère comme une disgrâce et à laquelle il se montre extrêmement sensible. Il semble subir plutôt qu'il n'accepte les nouvelles fonctions qui lui ont été rendues. Sans vouloir le rendre entièrement responsable des résultats que nous avons constatés dans les classes qui sont dirigées par lui, nous devons cependant signaler la faiblesse des réponses que nous avons obtenues. Il est à craindre qu'il n'y ait eu une mollesse

fâcheuse dans l'enseignement lui-même. » Une mollesse fâcheuse... Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites. On aura compris que les cours de sciences du lycée de Moulins n'échappaient pas à la règle hébertique : il régnait dans cette salle de physique un chahut monumental, que les jeunes et disciplinés Banvillois d'aujourd'hui seraient bien en peine d'imaginer dans leurs murs.

À cent lieues de se douter que le début de sa lettre pût prêter un siècle plus tard à tant de commentaires, le Père Heb en vint à l'exposé de sa requête, où se mêlent allègrement médisance et délation. On y remarque également sa vocation naissante de Maître des Phynances, déjà bien connue de ses voisins, qui n'hésitaient pas à lui demander des prêts :

Par suite du départ de ce dernier [*le propriétaire*], le logement devenu vacant fut pris à la fin d'avril 1878 par M. Gérard, nommé professeur d'anglais au lycée de Moulins. M. Gérard était précédemment en congé après avoir été pendant trois ans professeur au lycée de Tours, fonction qu'on avait dû lui faire quitter pour des raisons que vous ne pouvez ignorer : dettes nombreuses, scènes scandaleuses, saisies. M. Gérard arrive ici sans aucunes ressources, car il n'y avait pas huit jours qu'il s'y trouvait installé que sa belle-mère, qui avait accompagné sa femme, engageait de m'emprunter vingt francs, son gendre, me dit-elle, ne les ayant pas, pour aller à Tours [*chercher*] son mari, surveillant des salles d'attente au Chemin de fer de Tours à Vierzon, qui venait d'être mis à la retraite. Cependant, on s'installait luxueusement et on menait grande vie. Je n'aurais pas à m'occuper de cela et des dettes relativement énormes que M. Gérard a aujourd'hui dans toute la ville et qui lui ont déjà fait refuser de nouvelles livraisons chez un grand nombre de fournisseurs, bien que notre considération à nous tous universitaires ne puisse être fortement atteinte, si ma femme et ma bonne n'étaient à chaque instant interpellées par leurs créanciers

qui nous demandent des informations auxquelles nous refusons de répondre.

M. Gérard avait d'abord compté laisser deux de ses enfants (il en a quatre) à Tours chez sa belle-mère, mais voyant son beau-père sans ressources suffisantes, il a pris tout le monde chez lui. Un logement choisi pour quatre personnes pouvait et devait se trouver insuffisant pour huit, surtout quand on tient à avoir toutes ses aises. Aussi, arguant de ce que je n'avais qu'un bail verbal, voulut-on alerter le propriétaire qu'il nous enlevât une partie de notre logement pour la leur donner. Au refus naturel de celui-ci, les hostilités commencèrent entre nous. La raison déterminante qui nous a fait choisir notre logement, où d'ailleurs je me trouve bien, était l'existence d'une cour-jardin dont j'avais la jouissance en commun avec l'occupant du rez-de-chaussée, où mes enfants (l'aîné a onze ans) pouvaient prendre leurs ébats, et où en outre un parterre m'était réservé.

M. et Mme Gérard, arguant d'un prétendu droit que, au dire du propriétaire, ils auraient frauduleusement introduit dans une convention sur papier libre intervenue entre eux, et cela au mépris de mes conventions personnelles, ont interdit à mes enfants et à moi l'entrée de la cour-jardin. M'ayant entendu dire que l'usage de la cour était pour moi la première condition de mon habitation dans cette maison, ils espéraient ainsi m'obliger à la quitter pour pouvoir satisfaire leurs convoitises.

C'est là que l'affaire allait se gâter sérieusement; mais Hébert, *phydèle* à ses principes, ne se démonta pas. Bien au contraire, il fourbit ses armes, prêt à dénoncer son collègue pour sauvegarder l'honneur de l'Instruction publique. Inclignons-nous devant tant de dévouement à la patrie :

Mme Gérard entreprit dans le même but contre nous une série de scènes de harangue, attaquant ma femme, mes enfants,

mes domestiques chaque fois qu'ils paraissaient aux fenêtres, entraient ou sortaient. Puis M. Gérard, dans une lettre que j'ai entre les mains, me menaça d'une action judiciaire sous une foule de prétextes futiles dont les plus importants sont que mes enfants faisaient trop de bruit sur sa tête et que, en parlant de sa belle-mère dont ils ignoraient le nom, ils auraient dit "la vieille". Bien plus, il traîna M. Bonabeau, avoué à Moulins, dans le cabinet de M. Godin, pour lui déclarer qu'il allait m'attaquer. — J'avais déjà prévenu M. Godin que, bien que n'ayant absolument rien à craindre d'une comparution en justice, je voulais à tout prix l'éviter, non pour moi, mais dans l'intérêt du corps universitaire et du lycée, déjà fort mal vus à Moulins par une partie de la population et à qui un scandale eût fait grand mal en présence d'une concurrence dangereuse, mais que si je m'y trouvais forcé, je dirais tout ce que je savais sur la famille Gérard, et j'en savais fort long. M. Godin intervint et, par intimidation, obtint (vers la fin de juin) qu'on nous laissât à peu près en repos.

Au mois d'août, nous partîmes en vacances pour ne rentrer qu'en octobre. J'étais tellement las de cette vie que j'essayai de remettre mon logement, quoiqu'il m'en coûtât, pour la Noël; mais mon propriétaire refusa, arguant de la coutume du pays qui n'admet la résiliation des baux verbaux qu'à la Saint-Jean.

Au retour, quelques tentatives d'hostilité furent faites, mais s'apaisèrent devant notre indifférence, et jusqu'à ces derniers temps, nous n'avions plus à nous plaindre, à cela près que la santé de mes enfants, surtout de deux garçons de 10 et 9 ans, élèves du lycée, se ressent de la réclusion à laquelle ils sont condamnés faute d'espace où prendre leurs ébats.

Sans imaginer une seule seconde que M. Hébert pût se plaire à organiser pour ses enfants des parties de débauche, force est de constater que les ébats semblaient revêtir un intérêt crucial dans la famille. Mais faisons fi de ces considérations gymniques pour

aborder l'épisode le plus dramatique et le plus poignant de cette triste affaire, où notre homme allait être humilié d'horrible façon. Le lecteur aura soin de se munir de quelque pièce d'étoffe pour y recueillir ses sécrétions lacrymales :

Mais depuis quelque temps, les hostilités ont repris avec une nouvelle violence, sans doute pour nous forcer à remettre notre maison à Pâques. Ma bonne a été traitée de salope, ma femme de rosse, de sacrée garce, le tout sans provocation ni riposte aucune, ces façons de parler n'ont jamais été dans nos habitudes; ce matin même, j'ai été attaqué avec la dernière violence, à propos d'une porte ouverte ou fermée, par Mme Gérard à laquelle sont venus se joindre son mari, son père et sa mère. J'ai été insulté par eux et traîné dans la boue. Mme Gérard m'a demandé si j'avais bu et si j'étais ivre. Elle m'a dit: "Vous m'avez menti." Elle a répété à maintes reprises que j'avais laissé à Limoges des souvenirs déshonorants, que l'on avait dû y faire une quête pour moi. Je ne sais encore quelles autres ridicules calomnies elle a imaginées. En un mot, elle et son mari m'ont provoqué de la façon la plus inouïe pour essayer de me pousser à une voie de fait et s'en armer contre moi. Je n'avais garde de le faire, d'abord par éducation, puis parce que je sais que M. Gérard est coutumier du fait, même en place publique. Mme Gérard a même été jusqu'à m'empoigner par le nez et à me mettre la main dans la bouche; il n'y avait à tout cela de ma part aucune provocation, tout au plus pourrait-elle énoncer que je lui ai demandé si elle était folle. — Quant à M. Gérard, il a dit nettement que je devais quitter la maison, (il avait déjà dit à M. Godin au mois de juin que tel était son but), que j'avais donné mon congé pour Noël, qu'il ne comprenait pas que j'y fusse encore, mais qu'il m'y contraindrait et me mettrait à la porte.

« N'est-ce pas que c'était beau comme littérature ? » n'eût pas manqué de s'extasier Jarry, qui n'était encore qu'un gentil petit écolier breton de six ans. Outre la première mention de la Mère

Ubu, qualifiée de manière fort peu amène, on aura noté avec délice l'excellent argument «Ces façons de parler n'ont jamais été dans nos habitudes». Le tonitruant *merdre* de la première d'*Ubu roi* n'en gagne que plus d'éclat. Quant au passé limougeaud du P.H., il semble bien l'avoir poursuivi jusqu'à Moulins, si l'on en croit Mme Gérard, qui le lui balançait dans les gencives. Les souvenirs déshonorants évoqués par elle pourraient bien être le procès de communards limousins où Hébert avait été témoin à charge, affirmant sa fidélité à l'ordre et la morale. Mais la mystérieuse quête dont il aurait bénéficié se perd dans les terrifiques abîmes de l'oubli.

Le lecteur avisé n'aura pas manqué d'ajouter à ses observations que l'empoignement du nez qu'Hébert eut à subir se révèle comme la géniale ébauche de la torsion du nez dont menace le Père Ubu «à qui ne marchera pas droit», la main dans la bouche préfigurant pour sa part l'extraction de la langue. Il ne manque plus que la décollation du cou et de la tête, la torsion des jambes, l'enfoncement du petit bout de bois dans les *oneilles* pour se sentir pleinement dans l'ambiance de la pièce.

Mais toutes les bonnes choses ont une fin, et M. Hébert s'achemina tout doucement vers la conclusion de sa lettre. Après quelques confidences particulièrement bouleversantes, il pria son correspondant d'intervenir pour rétablir sa tranquillité et sauvegarder son honneur, lui qui, bien entendu, n'avait «jamais aimé ni cherché le scandale» (!) :

Je suis désolé, M. le Recteur, d'avoir à vous entretenir de telles choses, mais tant qu'on s'est borné à faire à moi et aux miens une vie intenable, je me suis contenu et j'ai souffert en silence. Aujourd'hui, c'est à mon honneur qu'on s'en prend; et après une vie des plus honorables passée depuis vingt-huit ans dans l'université, vie sur laquelle on peut faire, et j'en serais heureux, telle enquête que l'on voudra dans tous les lieux que j'ai habités, je ne saurais souffrir que des Chevaliers d'Industrie viennent, par d'indignes et absurdes calomnies, essayer de la

flétrir. La scène de ce matin a eu lieu en présence du témoin M. P. Bouchard, second propriétaire, et la bonne de M. Gérard; on essaiera, je n'en doute pas, de la faire renaître; je sais d'ailleurs qu'on a déjà émis près d'autres personnes de semblables calomnies.

Si l'on m'y force, et quoi qu'il puisse arriver, je me défendrai judiciairement. Mais comme je n'ai jamais aimé ni cherché le scandale, que je ne demande que le repos pour me livrer à mes chères études et m'occuper du soin de l'éducation de ma famille, je veux avant tout faire appel à vous et vous demander : ne pouvez-vous rien pour faire cesser ces scènes scandaleuses et assurer mon repos domestique en empêchant en même temps toute atteinte à l'honorabilité de notre corps auquel l'un et l'autre nous sommes fiers d'appartenir ?

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

F.-F. Hébert
Professeur de physique au lycée de Moulins

On pouvait raisonnablement supposer que le différend en resterait là : une rapide enquête administrative, éventuellement musclée, et l'incident était clos. Mais la pataphysique a ses raisons que la raison ne connaît pas, et l'affaire s'empessa de rebondir sur la gidouille du Père Heb. Émouvons-nous sans plus tarder du post-scriptum ajouté à la hâte par le malheureux :

Monsieur le Recteur,

Je sors à l'instant du cabinet de M. le Proviseur, qui m'a fait appeler pour me demander des explications sur une lettre à lui adressée par M. Gérard et dans laquelle ce dernier m'accuse d'avoir donné un soufflet à sa femme. J'oppose à ce fait le démenti le plus formel, et je jure devant Dieu et sur mon honneur

qu'il est absolument faux que j'aie non pas frappé Mme Gérard, mais même eu un seul instant ni l'intention ni la pensée de le faire. Je maintiens comme absolument exact le récit que j'ai fait ci-dessus.

F.-F. Hébert

Mais l'affaire n'en était pas à ses derniers développements, loin s'en faut : la preuve en est immédiatement fournie par la copie adressée au recteur d'une lettre du proviseur au...ministre de l'Instruction publique. Rien que ça! Eh oui... C'est que Mme Gérard, parfaitement insensible aux charmes de la voie hiérarchique, s'était empressée d'envoyer un télégramme au membre du gouvernement pour se plaindre des agissements indignes de son voisin sur sa personne. Scandale de la giflle, acte II :

**LYCÉE DE MOULINS
PROVISEUR**

Moulins, le 28 février 1880

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser au sujet de l'affaire Gérard-Hébert le rapport que vous m'avez demandé. La difficulté de trouver des renseignements certains et exempts de passion m'a empêché de vous l'envoyer hier, comme je l'avais indiqué par mon télégramme de jeudi 7h du soir.

Les familles Hébert et Gérard habitent en commun une maison légèrement construite, sonore, dont les appartements se commandent en quelque sorte; M. Hébert a cinq enfants, M. Gérard en a quatre; tous sont jeunes, et je dois ajouter, ne sont pas en général bien élevés.

Dans ces conditions, il eût fallu, pour que la bonne intelligence régnât, un grand fond de tolérance mutuelle; malheureusement, il n'en pouvait être ainsi; des deux côtés, les caractères sont emportés : M. Hébert, sous une apparence calme, est très ardent; Mme Gérard, d'une organisation nerveuse, est surexcitée par un état de grossesse très avancé. Le moindre incident est une occasion de contestation vive. Jeudi, une querelle violente a éclaté entre Mme Gérard et M. Hébert à propos de la serrure d'une porte de vestibule, qu'il fallait réparer.

De part et d'autre, on s'est dit des injures et Monsieur Hébert a fini en levant la main par ces mots : "Si vous étiez un homme, je vous mettrais la main sur la figure." Ces faits sont reconnus par les deux parties et par le seul témoin impartial, le propriétaire de la maison qui procédait en ce moment aux réparations.

Questionné par moi si un soufflet avait réellement été donné, soufflet si fort qu'au dire de M. Gérard, il avait laissé des traces, M. Bouchard (c'est le propriétaire), m'a répondu que bien qu'il eût pensé devoir se tenir à l'écart dans cette querelle, il croyait pouvoir affirmer qu'il n'y avait pas eu soufflet donné, que M. Hébert avait été poussé très vivement par Mme Gérard, son mari, son père et sa mère, que peut-être en se débattant il avait atteint Mme Gérard, mais qu'assurément il n'avait pas commis la violence signalée par Mme Gérard dans le télégramme qu'elle vous a adressé, Monsieur le Ministre.

Selon moi, le fait a dû d'autant plus se passer ainsi que M. Hébert affirme que Mme Gérard lui a porté la main à la figure : ce serait en l'écartant qu'il l'aurait touchée involontairement.

Quoi qu'il en soit, le fait n'en est pas moins très regrettable; l'exaspération des uns et des autres est telle qu'ils ne peuvent s'empêcher d'en parler au dehors, et je crois qu'un plus long séjour de tous ne pourrait que nuire à la considération du lycée.

Daignez agréer ...

Apparemment, le proviseur, qui devait jouir d'un don de devin, désirait aider son subordonné à rejoindre au plus vite sa destinée *pérennelle*.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, quelques jours plus tard, nouveau coup de théâtre : M. Hébert découvrit dans sa boîte aux lettres une assignation en justice de paix envoyée par maître Charpentier, huissier-audiencier à Moulins, à la demande des époux Gérard. Fou de rage et bien décidé à se défendre, le père Heb se précipita gidouille à terre chez le proviseur; celui-ci tente de le ramener à la raison sans vraiment y croire et envoya illico un rapport au recteur :

LYCÉE DE MOULINS
CABINET DU PROVISEUR

Moulins, le 4 mars 1880

Monsieur le Recteur,

Monsieur Hébert est venu ce matin me montrer une assignation sur papier timbré à lui adressé sur la demande de M. Gérard pour comparaître devant le juge de paix. M. Hébert m'a déclaré qu'il ne s'y rendrait pas, qu'il attendrait une seconde citation et qu'alors, a-t-il ajouté, il se défendrait *unguibus et rostro* (ce sont ses expressions).

À une observation de moi, que j'ignorais et que je regrettais le fait mais que j'espérais que lui ne se porterait à aucun acte de violence, il m'a répondu que par ses paroles, il voulait dire qu'il ne ménagerait rien et qu'il parlerait en toute liberté sur M. Gérard; je lui ai fait observer que l'Université était à respecter, qu'il devait répondre purement et simplement sur l'objet même de l'assignation et que je trouvais au moins inutile qu'il soulevât

des incidents au moins étrangers à la cause. M. Hébert a paru me comprendre; mais restera-t-il dans la modération?

Pour moi, Monsieur le Recteur, je suis fort contrarié et ennuyé de cette triste affaire, et je trouve étrange que M. Gérard ne se soit pas contenté d'avoir porté plainte à l'administration supérieure.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, la nouvelle assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Proviseur

Si le P.H., on le voit, n'y perd pas son latin, il n'en fut pas de même pour maître Charpentier, qui semblait pédaler complètement dans la *merdre*, comme le confirme cette lettre de M. Gérard au recteur, par laquelle le plaignant évoqua aussi de manière touchante les troubles physiologiques induits par le stress :

Moulins-s.-Allier, 3 mars 1880

Monsieur le Recteur,

J'ai été avisé ce matin que M. Hébert avait reçu une invitation à se rendre devant M. le juge de paix à ma requête. Il y a eu un malentendu. J'ai chargé M. Charpentier, huissier à Moulins, d'appeler en conciliation mon propriétaire afin que, étant tenu comme propriétaire à assurer la paisible jouissance des appartements que je lui ai loués, il ait ou à signifier congé à M. Hébert, ou à résilier le bail que nous avons conclu. C'était un arrangement amiable qui peut intervenir entre M. Bouchard et moi, mais qui ne saurait avoir lieu entre moi et M. Hébert. Madame Gérard a télégraphié à M. le Ministre, se réservant le

droit de poursuivre devant les juridictions ordinaires, si elle ne pouvait obtenir pleine justice, ce qui ne me semble pas probable; elle a fait la déposition en temps utile pour sauvegarder ses droits, mais elle ne les fera valoir s'il y a lieu qu'après que le résultat de l'enquête sera connu.

Je n'avais donc pas à appeler M. Hébert en justice de paix. Après un affront sans précédent, je le pense, aucune conciliation n'était possible, et le tribunal correctionnel seul était compétent pour se prononcer dans cette affaire soit pour coups et insultes, soit pour menaces et insultes.

Je vous prie donc, Monsieur le Recteur, de vouloir bien accueillir mon explication, que je transmets à M. le Proviseur. Je n'ai jamais manqué au respect dû à mes supérieurs et je n'ai jamais eu l'idée de ne pas tenir compte de leur autorité. Seulement, il me semble qu'on aurait de moi une triste opinion comme homme si je ne ressentais pas vivement l'insulte faite à ma femme qui n'en a jamais mérité aucune de personne.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'expression de mon profond respect.

Gérard

P.S. Malgré la fatigue que j'éprouve après plusieurs nuits sans sommeil, à moins que M. le Recteur ne veuille pas me recevoir, je me rendrai dimanche à Clermont * et pourrai, en me mettant à sa disposition, lui donner tous les détails voulus. Je maintiens et ne puis que maintenir ma première lettre à M. le Proviseur, et je suis prêt à faire serment que je n'agis qu'avec le mobile d'un juste ressentiment et non pas un autre.

* où je serai à 1 heure après-midi.

Le recteur, loin d'être accro à cette saga au point de lui sacrifier ses week-ends, refusa la visite de l'insomniaque et apposa en rouge sur la lettre :

6 mars

M. Gérard est prié de ne pas venir à Clermont.

Quant à l'huissier (d)écervelé, il reconnut vite sa bétise :

Moulins, 5 mars 1880

Monsieur Charpentier reconnaît avoir fait envoyer par erreur une invitation en justice de paix à Monsieur Hébert au lieu d'appeler Monsieur Bouchard, propriétaire, sous toutes réserves.

Charpentier

Il était temps, car le recteur avait déjà préparé un brouillon de lettre pour le ministre, lettre à laquelle devait être joint un rapport du proviseur relatif à l'assignation en justice de paix de Félix-Fred :

[Monsieur le] Ministre,

Pour compléter mon envoi du 4 de ce mois concernant l'affaire Gérard-Hébert, j'ai l'honneur de vous adresser la lettre ci-jointe que je reçois de M. le Proviseur du lycée de Moulins. Comme on peut le voir par cette lettre, cette triste affaire s'aggrave chaque jour de plus en plus : elle me paraît être arrivée à l'état aigu.

Je pense, M. le Ministre, qu'il est absolument indispensable de mettre un terme à toutes ces manœuvres des deux adversaires et que le déplacement de l'un et de l'autre ne peut plus être retardé.

Ce brouillon porte la mention en rouge :

Ne pas envoyer — Erreur commise par l'huissier

Mine de rien, ça se tire : le dernier courrier connu du recteur au ministre est daté du 4 mars 1880. Si M. Gérard sembla bénéficier de la pitié de ses supérieurs, le Père Hébert dut entendre ses *oneilles* siffler une fois de plus :

LYCÉE DE MOULINS

Affaire Hébert-Gérard

[Monsieur le] Ministre,

J'ai reçu de M. le Proviseur du lycée de Moulins le long rapport ci-joint, relatif à une déplaisante querelle qui s'est longtemps élevée, et récemment envenimée entre les familles de deux professeurs du lycée, MM. Hébert et Gérard.

Ce rapport vous donne, M. le Ministre, tous les détails désirables sur une affaire qui a fini par devenir scandaleuse, et je ne ferai qu'insister ici sur les conclusions de M. le Proviseur, que j'adopte entièrement pour ma part.

Le déplacement des deux fonctionnaires, qui se sont ainsi gravement affichés, me paraît indispensable aux intérêts et à l'honneur du lycée de Moulins.

J'ajoute que ni l'un ni l'autre ne se défendent par leurs titres antérieurs. J'ai eu l'honneur de vous demander l'éloignement de M. Gérard à la date du 24 juillet dernier.

Depuis lors, sa situation financière n'a fait qu'empirer, il en est réduit aux plus fâcheux expédients, et ce dernier et bruyant conflit avec M. Hébert n'est pas fait pour lui rendre la considération qu'il a perdue.

Quant à M. Hébert, voici les notes que j'ai prises dans une conversation avec le Proviseur de Moulins au moment de son dernier passage à Clermont: "M. Hébert est à déplacer sans avancement. C'est un fonctionnaire inexact à ses compositions et à ses heures de classe. Pis que cela, c'est un mauvais esprit, réactionnaire, lié avec les pires ennemis de l'université. — Inspecteur d'académie des mauvais jours, il ne dissimule pas sa mauvaise humeur."

Je ne vois donc pas, M. le Ministre, que ni M. Gérard ni M. Hébert soient à aucun titre à regretter pour le lycée de Moulins. — Leurs collègues paraissent s'être vivement émus de tout ce bruit absolument fâcheux qui s'est fait autour de l'excellent établissement auquel ils appartiennent. Il est nécessaire de donner satisfaction à des sentiments si légitimes.

P.S. J'ai vu, il y a quelque temps, M. Gérard, je lui ai donné le meilleur conseil qu'il puisse suivre, celui de chercher, en dehors de l'université, un emploi qui lui permette de suffire aux charges effrayantes qu'il supporte. En le déplaçant, M. le Ministre, je vous demanderai précisément d'avoir égard à cette misère et d'envoyer ce malheureux homme dans quelque milieu aussi lucratif que possible. Je pense par exemple à quelque ville commerçante où M. Gérard utiliserait sans doute avantageusement ce qu'il a d'intelligence et de connaissances.

Mme Gérard est en ce moment même en couches. D'ici à ce que vous ayez pris une décision, j'espère qu'elle serait rétablie.

Le Recteur

M. Hébert essaya bien d'intervenir une dernière fois auprès du recteur, mais déjà la lande bretonne se profilait inexorablement à l'horizon :

Moulins, 15 mars 1880

Monsieur le Recteur,

Le 24 février dernier, à la suite de la scène à propos de laquelle j'ai eu l'honneur de vous écrire, M. Gérard a porté contre moi entre les mains de M. le Proviseur une plainte par écrit par laquelle il m'accusait d'avoir donné un soufflet à sa femme arrivée au terme de sa grossesse. En même temps, il adressait par dépêche télégraphique la même plainte à M. le Ministre. Le soir même, ordre arrivait du ministre d'ouvrir une enquête à ce sujet.

L'enquête a eu lieu par les soins de M. le Proviseur, et bien que celui-ci ait cru devoir, à ce sujet, devoir (sic) garder un silence complet, disant que c'était à vous seul qu'il appartenait d'en faire connaître les résultats, j'ai su cependant, par voie extra-universitaire, que cette enquête avait pleinement démontré la fausseté de l'accusation et même ma modération en face des excitations les plus violentes.

Cependant, depuis plus de quinze jours, je reste sous le coup des accusations que M. Gérard a portées contre moi, non plus seulement devant l'administration, mais près de tous mes collègues. Et bien que ceux-ci m'estiment assez pour ajouter foi à mes affirmations relatives et à mon innocence et aux résultats de l'enquête, M. Gérard, abusant du mutisme de l'administration,

disait encore il y a peu de jours à quelques-uns de ses collègues : "J'appelle devant le juge de paix mon propriétaire pour le mettre en demeure d'expulser M. Hébert de la maison, ou sinon de résilier mon bail (le propriétaire a sans hésitation pris ce dernier parti) ; quant à M. Hébert, j'ai contre lui une affaire correctionnelle et j'attends que ma femme soit remise pour savoir s'il lui convient de l'attaquer. "

Vous devez comprendre, Monsieur le Recteur, que, en présence d'une semblable persistance, ma situation soit au moins singulière; chacun s'étonne chaque jour que l'administration n'ait rien dit et l'on m'interroge constamment à ce sujet.

Vous jugerez sans doute que, alors que M. Gérard a colporté partout son récit mensonger et prétend le maintenir malgré tout, il y a lieu de rétablir la vérité en faisant connaître, sous la forme que vous jugerez la plus convenable, les résultats de l'enquête administrative.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

F.-F. Hébert

Peine perdue, le physicien dut une fois de plus boucler ses valises pour rejoindre le lieu de sa dernière affectation, le lycée de Rennes, autre ancien couvent où il avait précisément débuté vingt-cinq ans auparavant et où il allait terminer sa carrière en apothéose. Les coupables de ce retour aux sources que tout pataphysicien ne saurait tenir pour un hasard ? On incriminera seulement quelques atomes de sa menotte potelée, accusés à tort ou à raison d'avoir sauvagement télescopé ceux de la joue de la voisine. Trois fois rien en vérité, mais le *Clinamen*, habile alchimiste, sut se contenter de peu pour transmuter ce minuscule choc élémentaire en un glorieux chaos cathartique propre à le

précipiter, une fois métamorphosé en Ubu, dans les sphères éthérées de la pataphysique avec l'élève Jarry pour guide : un adolescent de quinze ans en quête d'absolu allait, par ses paroles tranchantes et son regard glacial, arracher son professeur honni de l'emprise du temps pour le conduire sur les insondables chemins de l'*éternité*.

VINCENT BESSON

SPÉCULATIONS

Le bel Octave

Jarry lecteur de Zola... ou de Macrobe?

Ses condisciples l'appelaient "le bel Octave", selon le témoignage d'Henri Morin.* L'origine de ce sobriquet vient peut-être de *Pot-Bouille* de Zola :

"Peut-être bien que le bel Octave l'époussette aussi dans les encoignures. Le patron a dû l'embaucher pour faire les enfants, ce grand serin-là!"

[*Pot-Bouille* (1882), chapitre 13. C'est moi qui souligne.]

Il s'agit d'une scène capitale (où l'héroïne Berthe surprend pour la première fois une conversation entre domestiques), tirée d'un livre célèbre, paru six ans avant que Priou n'entre au lycée de Rennes. Il n'est pas étonnant que des lycéens aient lu un roman proclamé "sale" par la presse bourgeoise piquée au vif. Ils auraient même pu en lire un extrait dans une anthologie qui devait attirer les jeunes adolescents de l'époque : *La Flore pornographique, glossaire de l'école naturaliste, extrait des œuvres de M. Émile Zola et de ses disciples*, par Ambroise Macrobe [Antoine Laporte], Doublet-Lézévir, Paris, 1883. Il s'y trouve à la page 96, sous la rubrique : "ÉPOUSSETER (Se faire).

* Voir *Cahiers du collège de Pataphysique* 20, p. 31 ; et Charles Chassé, *Sous le Masque d'Alfred Jarry (?)*. *Les Sources d'Ubu-Roi*, H. Floury [Éditeur], Paris, 1921, p. 92 (p. 70 de l'édition révisée de 1947 : *Dans les coulisses de la Gloire : D'Ubu-Roi au Douanier Rousseau*, Éditions de la Nouvelle Revue Critique, Paris).

Avoir un amant." Le lecteur pourra se procurer ce livre qui fut réédité en 1994 par Plein Chant.

Il est difficile de *prouver* que Priou fut surnommé "le bel Octave" afin de lui faire entendre un mot "sale" que son prénom évoquait ("l'époussette"). Mais cela n'est pas tout à fait impossible, et le procédé est potachiquement correct. Je n'ai pas trouvé de "bel Octave" dans les écrits d'Henri Morin ni de Jarry, à part la description flatteuse suivante dans *La Chasse aux Polyèdres* : "le plus intelligent de mes polyèdres, un prisme régulier superbe..."^{**} mais il est intéressant de noter que le rôle dévolu à Priou dans cette pièce est celui de coureur de jupons (ceux d'Alice en l'occurrence, la fille du Père Hébert, et ceci rappelle peut-être une aventure réelle?), qui est le beau rôle même donné à Octave Mouret dans *Pot-Bouille* (sur 5 il réussit à en épouseter 3). C'est presque Mouret qu'on entend quand Henri Morin écrit : "Allons tout va bien —. Il ne nous reste plus maintenant qu'à manoeuvrer habilement et nous sommes sûrs du succès."^{***}

Je suggère donc la présence de Zola et plus particulièrement de *Pot-Bouille* dans le cycle d'*Ubu cocu*, comme une réponse partielle à Henri Bordillon, qui avança : "Avec Onésime et ce que [Jarry] utilisa de cette *Chasse aux Polyèdres*, il rechercha désespérément à produire un hypothétique *Ubu cocu*, d'abord *Intime*. C'est cette tentative indéfiniment *renouvelée* qui intrigue [...]" (*op. cit.*, p. 39), et qui intrigue toujours.

P.H. ^{} [...] Je vais donc pouvoir enfin reprendre mon petit ordinaire —.**

[*La Chasse aux Polyèdres*, in *Ubu Intime*, p. 94.]

^{**} La pièce d'Henri Morin est reprise dans l'*Ubu Intime* d'Henri Bordillon (Éditions Folle Avoine, Romillé, 1985) ; la citation se trouve à la page 40.

^{***} *Ubu Intime*, p. 84.

Πριου à l'origine de la machine à décerveler?

Octave Priou, personnage réel,* apparaît sous les traits d'Onésime O'Priou dans *Les alcoolisés*. Il y a un certain honneur à garder son nom intact (tel Pimor dans *Onésime*) quand d'autres ne se haussent à la littérature que par le latin ou le grec, tel M. Perrier, le professeur de mathématiques au lycée de Rennes, qui, surnommé "poirier", devient Achras (αχρας, "poirier sauvage", à ne pas confondre avec ακρασια, "intempérance").

Les noms propres latins (Antlium, Toga, Sicca, Ratpias) apparaissent dès 1886, c'est-à-dire quand Jarry est au petit lycée de Saint-Brieuc. Rappelons si besoin est que *antlia* c'est la "pompe à eau" (ou à merde) ; *toga* c'est "la toge" ; *sica*, "un poignard", sinon l'assassin ; et "faire rapiamus", c'est de l'argot d'écolier pour "chiper", du latin *rapio/rapere*.

Le grec fait son apparition en toutes lettres pendant l'année scolaire 1889-1890, quand Jarry écrit *Les alcoolisés*. On y trouve alors les vers :

M. CROCKNUFF
"Apophyses zygomatiques,
Ornements du divin Priou!
En grec του διου Πριου [*sic, sans accents*]
[...]"

[Œuvres complètes, Pléiade, t. 1, p. 148.]

Cette transcription d'apparence superfétatoire, justifie-t-elle qu'on cherche le mot dans le dictionnaire grec? Ma foi oui. En

* Voir : Jos Pennec, "Les tribulations de Priou", in *L'Étoile-Absinthe* n° 39/40, pp. 34-41 ; et "Priou en personne", photographie reproduite à la page 27 du n° 47/48. Les dessins d'Henri Morin sur lesquels figure Octave (reconnaissable par son monocle) sont reproduits dans *Ubu Intime*.

attendant de savoir quel dictionnaire avait Jarry, je me réfère au Bailly (*Dictionnaire grec-français*, 26e éd., Hachette, Paris, 1963), qui ne fut certes pas le sien, mais qui a des proportions nobles. On y trouve :

πριω, scier, particulièrement trépaner.

Trépaner c'est bien. Continuons alors :

par extension froter comme pour scier, faire grincer [...] grincer les dents de colère contre quelqu'un. [...] se tourmenter [...].

Le lecteur est invité à parcourir tout l'article consacré à ce verbe grec. Retenons la justesse de la transcription en grec que fit Jarry : elle fait du *nom* de son personnage un *verbe* qui décrit les gestes caractéristiques de celui-ci. Que fait Priou d'autre dans *Les alcoolisés* que de geindre? Henri Bordillon (*Ubu Intime*, p. 97) pense que le mot "tribulations" était "courant dans la bouche d'Octave Priou." Dans *Les tribulations de Priou*, les premiers mots de celui-ci sont : "Au secours!" Le titre de cette pièce se veut pléonasme. Priou "priou", c'est tout ce qu'il sait faire. "Quel supplice! / Quelle horreur!", crie-t-il à la proposition de prendre un simple bain. À la fin des *alcoolisés*, il est enfermé dans un bocal :

CHŒUR DES FŒTUS

"Qu'il a l'air ahuri!
Meure, meure
Ô Priou! [...]"

Voilà pour le verbe grec. μη πριου, "ne te tourmente pas, ne te fais pas tant de souci", car c'est une pure coïncidence que Priou et πριου soient homophones. Sans la transcription en lettres grecques de Jarry, jamais je n'aurais osé proposer ce jeu de mots bilingue. Ce qui nous retient aussi c'est le nom :

πριων, 1° scie, [...] scie en forme de couteau, comme celle des tailleurs de pierres, [...] scie à dents [...]. 2° sorte de foret avec une roue dentelée pour trépaner.

Il s'agit bien de cette roue coupante sur manche avec laquelle on a bien voulu s'occuper du crâne de mon arrière grand-père Ernest après le premier décervelage mondial. Lorsque Jarry et les lycéens de Rennes parlent d'une "cuillère" à décerveler/trépaner, force est de constater qu'il est effectivement question de ce qui ressemble à une cuillère dans la réalité de la trépanation de tous les jours. Cette cuillère a un bord tranchant, ce n'est qu'observation et réalité.

Charles Morin fait preuve d'imagination en affirmant en 1921 que : "le Père Ubu est armé d'une cuillère en bois de fer, dont un côté est aplati et tranchant, et l'autre arrondi. D'un seul coup du côté tranchant, il fend le crâne, puis, retournant la cuillère, il se sert du côté arrondi pour capter la cervelle et l'extraire. [etc.]"** Ceci n'est pas bien observé.

** Voir *Ubu Intime*, p. 190. Charles Morin fut un conteur et un écrivain, et on aurait voulu avoir plus d'œuvres de sa fabrique à lire aujourd'hui, mais comme dit son ex-libris : "Plus penser que dire" (collection personnelle, étiquette collée dans *Le Jardin des supplices* d'Octave Mirbeau, 9e mille, 1899), ce qui colle bien avec l'attitude distanciée et philosophique des Morin envers le succès de la pièce dans les milieux littéraires informés. Henri Morin répond en effet à Charles Chassé qui voulait savoir pourquoi ils avaient gardé le silence, en rétorquant sous forme de question : "Pourquoi aurions-nous fait cesser une plaisanterie qui, pendant plusieurs années, nous a permis de nous divertir grandement au détriment du monde littéraire du temps? [...] Croyez bien que ce ne fut pas pour nous une mince satisfaction que de voir patauger à fond les Catulle Mendès [etc.]" (Chassé (1921), *op. cit.*, p. 68 et seq.). En ne voyant que la version potachique dans les aventures d'Ubu de Jarry, les Morin jouaient aux symbolistes le même tour que Jarry infligeait aux auteurs classiques, avec la différence que Jarry faisait du neuf avec du vieux, et Chassé et Cie. du vieux avec du neuf.

La cuillère à décerveler est-elle postérieure à l'inscription d'Octave Priou au lycée de Rennes en février 1889? Si c'est le cas, la transcription de Priou en Πριου pourrait être à l'origine des spéculations sur le décervelage. Dans ce cas, la machine à décerveler, et, avant elle, la cuillère qui tranche, seraient nées d'un délire lexicographique : la transcription phonétique insensée (sauf pour ce qui est de la tendance de Priou à se plaindre?) du nom d'un condisciple en lettres grecques, consécutive à la volonté de narguer la victime par l'abus de son nom, et ceci par l'autorité (détournée) du dictionnaire, et par l'emploi d'une langue savante. La méthode est crédiblement potachique, bien que compliquée, et peu évidente — disons plutôt, un peu trop heureuse pour que nous acceptions son authenticité. Pourquoi, si elle est si heureuse, ne fut-elle pas plus commentée, par la critique, et plus encore au sein même des textes de cette période?

Vérifions : le texte le plus ancien qui fait mention de la machine à décerveler c'est la chanson "Mémoires d'Outre-Tombe" de Charles Morin (reproduite en fac-similé et transcrite par Henri Bordillon dans son *Ubu Intime*, pp. 174-178). C'est l'Ur-Chanson de Décervelage qui n'a cessé de revenir dans les écrits ubiques de Jarry. Pour l'antériorité de la version morinienne, je me fie au témoignage de Charles Morin, qui en fournit à Chassé une copie dans son écriture de lycéen — et c'est bien grâce à cette écriture que l'on va se fier à lui pour une fois!

La Machine est vieille d'un lustre en 1890, car Charles Morin parle d'elle comme de sa propre invention, et Henri Morin date *Les Polonais* — où l'on imagine qu'elle aurait dû figurer — de 1885 "au plus tard" (voir Chassé, *op. cit.*, p. 40).

Le décervelage date bien du lycée de Rennes, mais, concept fertile, il évolue. Charles Morin explique le passage de la cuillère à la Machine : "[...] cette cuillère fut industrialisée et se transforma en une machine à décerveler." (Chassé, *op. cit.*, p. 48.) Dans "L'Acte terrestre" (1895) de *César-Antechrist*, acte III scène vii, on trouve : "Dans le sous-sol LA MACHINE À DÉCERVELER". Le verbe "décervèlera" apparaît à la deuxième

scène du troisième acte d'*Ubu Roi*, (ce qui correspond au même endroit) mais il n'y est pas question là de "machine" (et le "décerveleur" n'est pas "l'imprimeur" de *César-Antechrist*), malgré sa présence dans la liste des personnages. Dans *Ubu enchaîné* (écrit en 1899), celui-ci affirme : " [...] nous décervelons tous les dimanches publiquement, sur un tertre [...]" (acte III, scène ii), comme s'il s'agissait d'une vulgaire guillotine (mais cela n'explique pas la précision qui suit : "avec des chevaux de bois et des marchands de coco autour"). La machine, une fois passée sa période symboliste où elle était une presse d'imprimerie, redevient l'instrument primitif : une arme, un instrument cérémonial de mise à mort. Cette version plus potachique que symboliste de la Machine renvoie à sa conception à la fois rennaise et orale, et l'on ne peut pas ignorer que Charles Morin joua un rôle dans son élaboration.

L'aîné des Morin, quitta-t-il le lycée de Rennes avant l'arrivée de Priou? Charles a effectivement quitté la ville de Rennes en octobre 1888, et n'a pas pu connaître Octave Priou au lycée en février 1889. La feuille de Charles Morin qui présente sa chanson de décervelage ne lui doit donc rien.

C'est ici que l'argument se retourne (*soupir général de soulagement*). Le jeu de mots sur Priou/Πριου/Πριων est entièrement de la fabrication de Jarry. En désignant la cuillère à décerveler, Jarry s'empare de la tradition orale et morinienne. Il la fait sienne et la détourne, comme il le fait avec les autres changements tout de son cru. Le vers en grec cache une appropriation littéraire. C'est décapant.

P. Ed.

[Extrait de *Foetus Pickle and The Battle of the Shit Pumps*, tr. angl. des *Alcoolisés* et de *l'Antliade* par Paul Edwards, ill. Paul Day et Robert Poulter, Video Rideo Press, Ramsgate (Angleterre), à paraître en 1997.]

§ Manuscrits, lettres et dédicaces passés en vente §

Manuscrits

—Manuscrit en partie autographe pour *Ubu sur la Butte*, avec comme page de titre :

Ubu Roi
tel qu'il a été représenté
au théâtre-guignol des
4-Z-Arts.
Brochure ayant servi
aux représentations.
A.J.

Jarry passa *Ubu Roi* à la casserole et le réduisit à feu doux à deux plats pour le cabaret des Quat'zarts. Le réchauffement général eut lieu le 27 novembre 1901, avec Anatole, célèbre guignoliste lyonnais des Champs-Élysées, en vedette.

Brochure in-12, 33 ff. impr. avec 18 ff. autographes intercalés montés sur onglets. Jarry a arraché les pages supprimées, et a intercalé 18 feuillets d'ajouts sur béquet. Ce manuscrit présente de nombreuses différences avec l'*Ubu sur la Butte* paru chez l'éditeur Sansot en juillet 1906.

(Vente Paris Drouot, mardi 9 juillet 1996. Étude LOUDMER.
Expert : Thierry BODIN ; n° 55.)

Voir l'*Ubu* de Noël Arnaud et Henri Bordillon, Folio, pp. 494-497 et seq.. Leur édition fournit les variantes du manuscrit visé par la Censure théâtrale (document qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Laval, et qui figure au n° 17 du catalogue *Alfred Jarry, sur les traces d'un écrivain*, Laval, 1996).

Voir aussi *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, tome I, pp. 629-653, et pp. 1214-1216.

Le manuscrit passé en vente ne figurait pas dans l'expojarrysition (*Cahiers du collège de 'Pataphysique*, n° 10, "Catalogue de l'Expojarrysition").

Dernières parutions

✂ Noël Arnaud, *Dragée Haute*, n° 22 "Rébus bus et grosses affaires" (mai-juin 1996), 20 pp., ill., et 4 pages de couverture non moins estimables, le tout agrémenté de points colorés : rouge galant, vert incondescent (voir pp. 8 et 13).

Dans la section des "rébus bus", nous trouvons, page 11, un Père Ubu qui fait bouche-trou, entre une jante et une fée, pour ne pas dire un jet de la fente dont il bouche le trou.

Quant à la grasse à foire, pardon, aux grosses affaires à faire, nul n'ignore la controverse soulevée par la tenue de l'assem. gén. à L'École Surmâle de Jeunes Filles, boulevard M. Jourdain à Paris. Que tantait la S.A.A.J. en choisissant un lieu aussi VIDE de jeunes filles, le nouveau secrétaire se le demande. Les gynophobes n'eurent rien à craindre, ce lieu abandonné, condamné et dépeuplé n'avait de jeunes filles que Miss Nomer, notre anglaise compagne en langues appliquées. Si le choix des lieux propices est la seule compétence de la Sous-Commission des Monuments Anhyستériques Inadéquats, que n'allons-nous droit aux bâtiments de la rue de la SANTÉ?

La lettre de Mme L. Sassagi, reproduite par le Fondateur de la SAAJ à la page 16, pourrait offrir alors un soulagement à ceux qui cherchent un suppôt, si tard soit-il. En effet, de sa Seine Inférieure Maritime elle offre de garder propre une salle dans son hôtel du Jars à Ry, pour le confort des membres et la meilleure tenue des AG.

Une lettre exhortatoire de Noël Arnaud envoyée au bureau de la SAAJ à la même époque ne laisse rien à l'imagination quant à notre dette envers cet hôtel dans le passé. Et de rappeler que sans la Pologne, il n'y aurait pas de poil au nez.

P.Ed.

⌘ *Monitoires* 40/L'Expectateur 17, Cymbalum Pataphysicum, Reims, 15 juin 1996, n° spécial "Traité de pêche à la ligne d'Alfred Jarry" reconstitué par la Commission des Brouillons et Minutes et la Sous-Commission des Dianyses à partir des notes d'Irène GONDOIRE, Régente d'Halieutique.

"En toutes circonstances, la pêche a tenu dans la vie de Jarry, de son enfance à ses derniers jours, une place au moins aussi importante que la bicyclette, l'escrime, le tir au revolver, l'alcool et surtout la littérature. [...] si, à plusieurs reprises, Jarry manifesta son intention d'écrire un traité de pêche à la ligne, il ne la réalisa jamais. Ainsi dans "La Pêche à l'Amiral", il parle explicitement du "traité de pêche à la ligne que nous ne manquerons pas de publier un jour" et l'on connaît une dédicace de *Messaline* à Alfred Vallette, son compère en halieutique : "A Alfred Vallette / Amicalement / pour annoncer le traité de pêche à la ligne".

Le présent essai a pour ambition de reconstituer ou plutôt de réunir les parties, éparses dans son œuvre, de ce projet jamais réalisé. [...]"

[p. 1.]

39 pages illustrées : morphologie et mœurs des poissons, équipement et législation. Beaucoup d'annotations. Le mystère du "gruyère préalablement compissé par une jeune vierge" ("La pêche à l'amiral", *Pléiade* II, p. 251) y est enfin expliqué : pour pêcher le barbeau à la ligne de fond, selon le bien nommé Désiré Barbeau dans son *Manuel du pêcheur à la ligne* (1888), "on amorcera avec du gruyère qu'on a laissé tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'urine avec des gousses d'ail", or donc :

"[...] la virginité dispense de l'ail."

[p. 15.]

[S'adresser à Paul Gayot, Cymbalum Pataphysicum, Courtaumont, 51500 Serriers.]

Brèves

Expositions

Ø Parmi les œuvres de Françoise Bazin accrochées à l'exposition *Art Naïf* au Musée-École de la Perrine à Laval (5.7-25.8.96), on voyait un "tableau exécuté à l'occasion du centenaire d'Ubu", montrant un Père Ubu, tout bleu, qui ouvre un rideau rouge de théâtre sur un portrait de Jarry (d'après Cazals). Les paysans sont à genoux, les putti aux cieux.

Ø *UBU et compagnie*, exposition dans le cadre du Festival "Les Uburlesques", agrémentée d'un petit théâtre de marionnettes, à l'Orangerie de la Perrine à Laval, du 7 au 21 septembre 1996.

Se trouve dessiné en couverture du carton d'invitation, le Père Ubu conduisant l'orchestre et, à l'intérieur, le voilà armé comme Samson d'une côte de rastron.

Ø "Alfred Jarry, les traces d'un écrivain", exposition de documents jarryques à la Bibliothèque municipale de Laval (6.9.96-20.10.96).

Joli catalogue au même titre édité par la Société des Arts Réunis de la Mayenne, rédigé par Marie-Lucienne Le Feuvre, Olivier Michaud et Dominique Remande, ill. coul..

Un *must* qui sera envoyé dans les délais les plus brefs aux membres de la S.A.A.J. à jour de leur abonnement.

Radio

Ø France Culture, 20 juillet 1996, 8h à 8h30, émission de Mme Goémé, sur *L'Étoile-Absinthe*, avec Michel Décaudin et Paul Edwards.

